

Lever les freins à l'investissement en actions

Idée reçue : l'investissement, c'est trop risqué

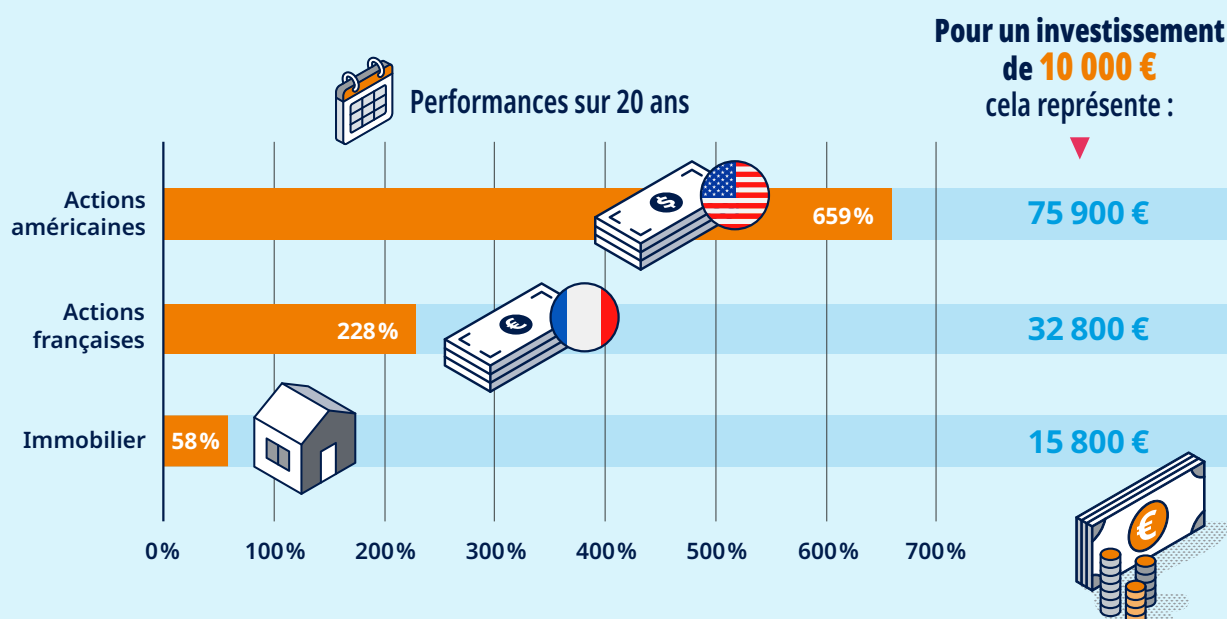


“ Ça ne m'intéresse pas. C'est peut-être un peu trop dangereux. ”

► C'est vrai que les actions sont plus risquées que d'autres types d'investissements. Faut-il pour autant les éviter ? **Non, à condition de suivre ces 3 règles d'or...**

1. Investir sur le long terme...

Conserver ses actions sur le long terme est généralement plus efficace que de chercher à « faire des coups en Bourse ». Si l'on regarde les grands indices boursiers sur une longue période, les performances sont généralement positives :



Source : FactSet, de fin mars 2005 à fin mars 2025. Données en euros, performances nettes de frais, dividendes réinvestis (pour les actions). Les actions américaines sont représentées par l'indice MSCI USA, les actions françaises par le MSCI France. L'immobilier comprend les logements neufs et anciens (source INSEE). **Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Investir comporte des risques.**

Lever les freins à l'investissement en actions

2. ... régulièrement



En matière d'investissement, la régularité est clé. Investir régulièrement, c'est acheter à des prix variés, ce qui évite notamment d'investir massivement lorsque les marchés sont au plus haut. Cela permet de lisser les fluctuations des marchés et d'augmenter les chances d'avoir une performance positive dans la durée.

Et pour investir de manière régulière, pensez aux versements programmés ! Ils présentent de nombreux avantages, comme :

- **l'automatisation** de l'habitude d'épargne
- **leur souplesse** : ils peuvent être interrompus ou repris à tout moment, vous pouvez aussi ajuster les montants si besoin
- une mise en place **gratuite**

3. Diversifier¹ son portefeuille

L'adage « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier » s'applique également à votre épargne. Plutôt que d'investir toutes vos économies sur quelques titres, pensez à diversifier votre portefeuille :

- **Sur différents secteurs d'activité** : par exemple en investissant à la fois dans des secteurs dits « **défensifs** »², comme l'agroalimentaire, l'énergie, les sociétés pharmaceutiques et ceux dits « **cycliques** »³, comme les biens non essentiels, les loisirs ou encore le transport aérien.
- **Sur différentes zones géographiques** : Europe, États-Unis, Japon, marchés émergents... chaque zone géographique présente des conditions économiques et un potentiel de croissance qui lui est propre, ce qui offre différentes opportunités d'investissement.
- **Dans des entreprises de tailles différentes** : les entreprises de **petites et moyennes capitalisations** ont souvent un potentiel de croissance plus élevé alors que les **grandes capitalisations** sont généralement plus stables.

Il est également essentiel de diversifier votre portefeuille en termes de classes d'actifs. Vous pouvez par exemple également investir dans des obligations d'État, d'entreprises ou encore dans des matières premières telles que l'or, en les répartissant selon votre profil de risque.



1. La diversification ne garantit pas les gains et ne protège pas contre les pertes.

2. Secteurs défensifs : ce sont des secteurs qui tendent à être moins sensibles aux cycles économiques et qui offrent une certaine stabilité, même en période de récession.

3. Secteurs cycliques : ce sont des secteurs dont la performance est étroitement liée aux cycles économiques. Ils tendent à bien se comporter en période de croissance économique et à souffrir en période de récession.

Investir comporte des risques.

Lever les freins à l'investissement en actions

INFORMATIONS IMPORTANTES

Investir comporte des risques, notamment un risque de perte en capital.

Cette communication n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire.

Elle est uniquement fournie à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Elle ne saurait en outre être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC.

Avant toute souscription d'un organisme de placement collectif (OPC), l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures. Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication.

Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Date de publication : octobre 2025

Amundi Asset Management :

Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.

Crédit photo : © iStock